

# PUBLICITÉ

République algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche

Direction générale de la pêche et de l'aquaculture

École de formation technique de la pêche et de l'aquaculture – El Marsa

Avis de recrutement

Ecole de formation technique de la pêche et de l'aquaculture – El Marsa annonce un recrutement pour le poste suivant :

| Poste budgétaire                                | Nombre de poste budgétaire | Mode de recrutement | Diplôme demandé                                                                                                                                                                        | Lieu                                                                    |
|-------------------------------------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Inspecteur principal en pêche et en aquaculture | (01)                       | Sur titre.          | Diplôme d'ingénieur d'état ou équivalent dans les spécialités suivantes :<br>- Aquaculture<br>- Sciences halieutiques<br>- Pêche.<br>- Sciences de la navigation<br>- Mécanique navale | École de formation technique de la pêche et de l'aquaculture – El Marsa |

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande manuscrite
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- une copie du diplôme requis, accompagnée du relevé de notes correspondant au parcours scolaire ou de formation.
- le formulaire d'informations à remplir par le candidat (<http://www.concours-fonction-publique.gov.dz/>)
- une attestation de résidence dans la wilaya de Chlef.
- deux photos d'identité.
- Un document attestant de la situation vis-à-vis du service national.

Le dossier de candidature doit être déposé à l'École de formation technique de la pêche et de l'aquaculture – El Marsa, route nationale n° 11, commune d'El Marsa, wilaya de Chlef, dans un délai ne dépassant pas quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de publication du premier avis dans la presse écrite.

Remarque : les dossiers incomplets ou déposés hors des délais fixés ne seront pas pris en considération.